

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 29 MARS 2023 à 19H00****N° 017/2023 – Vote du budget primitif 2023 du budget principal**

Conseillers en exercice : **28** – Présents : **21** – Excusés avec Pouvoir : **5** – Excusé sans Pouvoir : **1**
Absent : **1** – Votants : **26**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE 29 MARS, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 23 MARS 2023**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

ETAIENT PRESENTS :**Mesdames, Messieurs :**

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, CORBAUX Samuel, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, GALIEN Jean-Michel, GARÇON Françoise, GONGUET Nathalie, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia.

ETAIENT EXCUSEES AVEC POUVOIR :**Mesdames, Messieurs :**

BOILEAU Marc (pouvoir donné à Evelyne DOUVRE), FERAUD Valérie (pouvoir donné à Guillaume FAUVET), RONGEAT Stéphane (pouvoir donné à Céline ROUSSEL), VAUGEOIS Patrick (pouvoir donné à Lydie CHAUDET), VIGNAGA Isabelle (pouvoir donné à Rita MONTEIRO).

ETAIT EXCUSÉ SANS POUVOIR :

Monsieur GRUET Alexis

ETAIT ABSENTE :

Madame JACQUET Aude

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Monsieur Guillaume FAUVET, Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20230329-017-2023-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2023

Publication : 11/04/2023

Publication de l'acte sur le site internet de la commune le : ____ / ____ / 2023

CHAPITRE	DESIGNATION	MONTANT	CHAPITRE	DESIGNATION	MONTANT
011	Charges à caractère général	879 564,12 €	013	Atténuations de charges	25 121,00 €
012	Charges de personnel	1 705 832,00 €	70	Produits des services	49 783,00 €
014	Atténuations de produits	5 000,00 €	73	Impôts et taxes	4 062 946,00 €
65	Autres charges de gestion courante	910 193,00 €	74	Dotations, subventions et participations	585 114,00 €
			75	Autres produits de gestion courante	46 283,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		3 500 589,12 €	TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		4 769 247,00 €
66	Charges financières	142 667,00 €	77	Produits exceptionnels	1 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €			
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	250,00 €			
		- €			
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		143 417,00 €	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		1 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 091 456,88 €	042	Opération d'ordre transfert entre section	40 000,00 €
042	Opération d'ordre transfert entre section	224 784,00 €	043	Opération d'ordre intérieur de la section	- €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRES DE FONCTIONNEMENT		1 316 240,88 €	TOTAL DES RECETTES D'ORDRES DE FONCTIONNEMENT		40 000,00 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		4 960 247,00 €	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		4 810 247,00 €
		- €	002	Résultat de fonctionnement reporté	150 000,00 €
TOTAL		4 960 247,00 €	TOTAL		4 960 247,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - BP 2023					
DEPENSES - REPORTS			RECETTES - REPORTS		
CHAPITRE	DESIGNATION	MONTANT	CHAPITRE	DESIGNATION	MONTANT
20	Immobilisations incorporelles	20 013,30 €	13	Subventions d'investissements reçues	253 871,69 €
21	Immobilisations corporelles	73 238,49 €	024	Produits des cessions d'immobilisations	
23	Immobilisations en cours	29 329,05 €			
TOTAL DEPENSES REELLES REPORTS		122 580,84 €	TOTAL RECETTES REELLES REPORTS		253 871,69 €

DEPENSES BP			RECETTES BP		
CHAPITRE	DESIGNATION	MONTANT	CHAPITRE	DESIGNATION	MONTANT
20	Immobilisations incorporelles	150 184,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	2 500 000,00 €
204	Fonds de concours	80 500,00 €	13	Subventions d'investissements reçues	191 281,88 €
21	Immobilisations corporelles	2 171 312,00 €	21	Immobilisations corporelles	10 317,00 €
23	Immobilisations en cours	2 644 123,16 €			
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		5 046 119,16 €	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		2 701 598,88 €
10	Dotation, fonds divers, réserves	20 000,00 €	024	Produits des cessions d'immobilisations	
13	Subventions d'investissement	- €	10	Dotations, Fonds Divers, réserves	1 404 758,09 €
16	Emprunts et dettes assimilées	455 497,00 €	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	- €
27	Autres immobilisations financières	69 453,00 €	23	Immobilisations en cours	
020	Dépenses imprévues		001	Excédent d'investissement	
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		544 950,00 €	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		1 404 758,09 €
TOTAL DEPENSES REELLES REPORTS + BP		5 713 650,00 €	TOTAL RECETTES REELLES REPORTS + BP		4 360 228,66 €
040	Opération d'ordre transfert entre section	40 000,00 €	040	Amortissements des immobilisations	224 784,00 €
041	Opérations patrimoniales	45 000,00 €	041	Opérations patrimoniales	45 000,00 €
			021	Virement section de fonctionnement	1 091 456,88 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRES D'INVESTISSEMENT		85 000,00 €	TOTAL DES RECETTES D'ORDRES D'INVESTISSEMENT		1 361 240,88 €
001	résultat d'investissement				77 180,46 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		5 798 650,00 €	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		5 798 650,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, la loi d'orientation N°92-125 du 6 Février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République.

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire, tenue lors de la séance du Conseil Municipal du 1er mars 2023.

Vu la présentation du projet de Budget Primitif 2023, lors de la commission des Finances du 15 Mars 2022.

Après avoir pris connaissance du dossier,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20230329-017-2023-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2023

Publication : 11/04/2023

Délibération n°017-2023 du 29 mars 2023 (suite) – 3 –

DECIDE de voter le budget primitif 2023 du Budget Général, y compris les subventions et participations.

DONNE POUVOIR au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,
Guillaume FAUVET

Le secrétaire
Patrick BOUVARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20230329-017-2023-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2023

Publication : 11/04/2023

Publication de l'acte sur le site internet de la commune le : ____ / ____ / 2023